

ARRÊTÉ N° UFR3S-PHARMACIE 2025.111

Le Doyen de l'UFR3S

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 613-1, D.613-6

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignements d'enseignement supérieur,

Vu le décret du 20 septembre 2021 portant création de l'Université de Lille et approbation de ses statuts et notamment son article 37-8-d,

Vu les statuts de la composante UFR3S

Vu l'élection du Professeur Dominique LACROIX en qualité de Doyen de l'UFR3S en date du 21 avril 2021

DECIDE

Article 1 : Sont nommés pour l'année universitaire 2025-2026 membres du jury d'examen du **Master mention Sciences du Médicaments et des Produits de Santé (SMPS)** :

Président : M. Nicolas BLANCHEMAIN, PU

Membres :

Mme Kadiombo BANTUBUNGI-BLUM, MCU

Mme Laurence GOOSSENS, MCU

Mme Stéphanie GENAY, MCU-PH

M. Christophe FURMAN, MCU

Article 2 : Madame la Directrice des Services d'Appui est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les lieux d'enseignements et sur l'espace de publication des actes réglementaires de l'Université (Légi-U Lille).

Fait à Lille, le 19 décembre 2025

Le Doyen de l'UFR3S

Pr Dominique LACROIX

